

Juillet
2014

NEWSLETTER N°5



Dans ce numéro :

Page 2 : Le mot du Directeur

Page 3 : API en chiffres

Page 3 : L'API présente à la première Conférence Annuelle des Directeurs des Agences Africaines de Promotion des Investissements

Page 4 : Doing Business 2015 : le Burundi est optimiste, il existe des avancées significatives

Page 6 : L'adhésion du Burundi à la Convention de New York: un pas de géant dans l'amélioration du Climat des Affaires

Page 6 : Le Burundi vient d'adhérer à la Convention Apostille

Page 7 : API participe aux journées portes ouvertes du MRECI

Page 8 : Synergie API, Trade Mark East Africa (TMEA) et Traidlinks

Page 9 : Vers un plan marketing orienté vers l'exportation

Page 9 : Le Représentant Résident du FMI visite l'API

Page 10 : Le Vice-Président du Conseil Canadien pour l'Afrique visite l'API

Page 11 : Une délégation Tanzanienne visite l'API

Page 12 : Les yeux de l'API dans les autres institutions

Page 13 : La Communauté Est-Africaine, une nouvelle Eldorado pétrolière?

Page 14 : Séminaire Japon -EAC : le Burundi a besoin d'une représentation diplomatique à Tokyo pour inciter l'investissement privé

Page 15 : Le personnel de l'API fête le 1er Mai

Page 16 : Partenariat Mondial - l'étude de cas sur le Burundi



Mat du Directeur



M. Antoine KABURA, Directeur de l'API

Chers Lecteurs,

Nous vous remercions de consulter ce cinquième numéro de notre Newsletter.

A ce deuxième trimestre de l'année 2014, nous voudrions saisir l'opportunité pour vous éclairer sur un sujet sensible véhiculé par certains milieux, en l'occurrence ce qu'ils appellent : « Des cas nuisibles à l'investissement ». Il s'agit, en d'autres termes, des avantages offerts aux investisseurs conformément au Code des Investissements jusqu'ici en vigueur mais que certains baptisent « Avantages déloyaux ».

En effet, chers lecteurs, les avantages offerts aux entreprises qui investissent dans des secteurs précis conformément au Code des Investissements concernent les nouveaux investissements, la réhabilitation ou l'extension de ceux

existants. Par le fait de la concurrence, les entreprises qui ne s'adaptent pas tombent dans des difficultés de fonctionnement.

Les investisseurs Burundais ne devraient pas penser que s'ils ne sont pas éligibles à certains avantages, l'API devrait en conséquence cesser de faire appel aux nouveaux investisseurs qui risquent, selon eux, de s'accaparer de tout le marché et en conséquence nuire à leur existence. Pour éviter d'éventuels problèmes, nous recommandons plutôt que les entreprises se rendent plus compétitives en concentrant leurs efforts là où elles sont plus productives et surtout, que les investisseurs burundais apprennent à s'organiser en partenariats pour bénéficier d'effets de synergies car, dit-on, « l'union fait la force ». Le pays ayant besoin d'augmenter la production et de créer de plus d'emplois, tout investisseur national

ou étranger pouvant contribuer et aider le pays à satisfaire ce besoin ne peut pas être exclu au détriment de celui qui existe mais qui manque de compétitivité.

En son article 7, le Code des Investissements garantit à toute personne physique ou morale, désireuse d'installer sur son territoire une entreprise, la liberté d'établissement et d'investissement de capitaux. C'est-à-dire que le Burundi s'est tourné vers une logique de libre concurrence et l'Agence de Promotion des Investissements reste l'unique porte d'entrée des investisseurs et Conseiller du Gouvernement en matière d'amélioration du climat des affaires. Cette Agence a été créée à l'instar d'autres Institutions ayant la même mission dans le monde entier mais surtout, elle travaille comme les Agences de la Communauté Est-Africaine. Certes, le Burundi est une économie ouverte, mais l'objectif global de l'API est non seulement de soutenir les nouvelles entreprises mais aussi d'aider les anciennes à ce qu'elles se maintiennent dans la compétition et ne tombent pas en faillite.

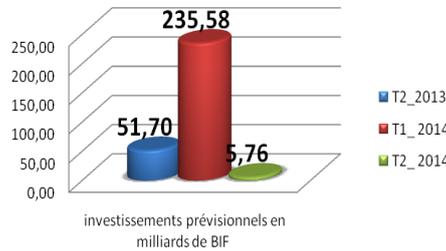
Antoine KABURA
Directeur

API en chiffres

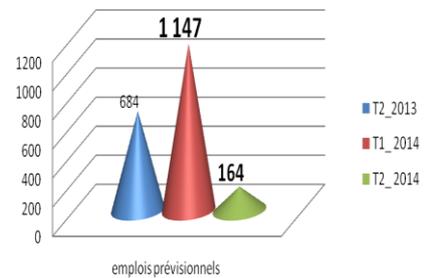
Six certificats ont été délivrés par l'API aux investisseurs qui ont demandé des avantages du Code des Investissements pour ce deuxième trimestre 2014. Ces certificats représentent près de 5,76 milliards de BIF d'investissements prévisionnels et devraient générer 164 emplois. L'octroi de ces certificats requiert un paiement des frais de dossiers, par conséquent l'Agence de Promotion des Investissements a contribué aux recettes de l'Etat à hauteur de 27.125.000 de BIF.

Par rapport aux résultats obtenus l'an passé à la même époque, les investissements prévisionnels ont diminué : 51,7 milliards de BIF au second trimestre 2013 contre 5,76 milliards de BIF au second trimestre 2014. Les mêmes différences existent au niveau du nombre de certificats et emplois prévisionnels (18 certificats et 684 emplois prévisionnels en 2013).

Comparaison des investissements prévisionnels en milliards de BIF

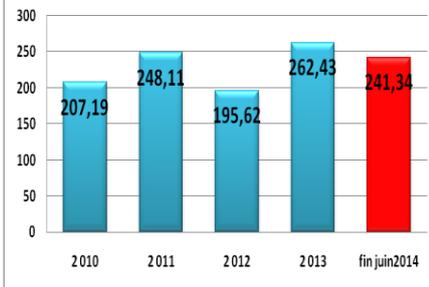


Comparaison des emplois prévisionnels



En comparant avec le trimestre précédent de la même année, il existe une différence minime entre le nombre de certificats (9 certificats au premier trimestre 2013 contre 6 certificats pour ce second trimestre 2014). Cependant, étant donné qu'au premier trimestre 2014, ce sont des entreprises de grande taille (exemple de : VIETTEL BURUNDI S.A qui compte investir 200 milliards de BIF). Il existe une énorme différence entre la valeur nominale des investissements prévisionnels et le nombre d'emplois prévisionnels pour les deux périodes. Ces différences sont équivalentes à 229,81 milliards de BIF d'investissements prévisionnels et 983 emplois prévisionnels.

investissements prévisionnels en milliards de BIF (2010- fin juin 2014)



Il est important de souligner que la valeur nominale total des investissements prévisionnels de cette année 2014, soit 241,34 milliards de BIF est supérieure aux valeurs nominales des investissements prévisionnels des années 2010 et 2012 qui équivalent respectivement à 207,19 et 195,62 milliards de BIF.

L'API présente à la première Conférence Annuelle des Directeurs des Agences Africaines de Promotion des Investissements

26 Directeurs des Agences de Promotion des Investissements dont celui du Burundi Mr. Antoine KABURA viennent de participer à la Première Conférence des Agences Africaines à l'Ile Maurice du 25 au 26 Juin 2014.

Cette Conférence visait essentiellement une coopération plus élargie au niveau institutionnel et ainsi créer une plateforme d'échange d'expérience, d'encouragement de bonnes pratiques et d'accroissement

de réseautage. Les discussions de haut niveau ont porté sur des sujets d'intérêt commun, animés par d'éminentes personnalités de l'Ile Maurice et d'autres horizons africains, asiatiques, américains et

de Réformes du Doing Business au Burundi et en même temps Chef de Service Réformes et Développement du Capital Humain à l'API, M. Adolphe BIREHANISENGE, qui a exposé le document synthèse de ce rapport, a indiqué que la première nouveauté du rapport Doing Business 2015, est que le Gouvernement burundais a travaillé sur dix indicateurs contre neuf l'année passée. Le nouvel indicateur dénommé "exécution des contrats" poursuit-il, vient améliorer l'efficacité du système judiciaire en matière de résolution des litiges. En effet, cet indicateur contribuera à améliorer la célérité de la justice commerciale en mesurant les délais de résolution des litiges commerciaux ainsi que les coûts et les procédures requis grâce à une récente création d'une Chambre Judiciaire Spécialisée au niveau du Tribunal de Commerce et de la Cour d'Appel de Bujumbura.

M. BIREHANISENGE a fait remarquer que pour chaque indicateur, le Gouvernement a initié des réformes pour avancer. Il a cité le renforcement du Guichet Unique pour la création d'entreprises en introduisant comme autre institution l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS). Bien plus, durant cette année, le Burundi a adhéré à la Convention de New-York portant reconnaissance et exécution des sentences arbitrales étrangères. Selon cet Expert, cette innovation contribuera à améliorer plusieurs



Les membres du Gouvernement, les Représentants de la Communauté Internationale et les investisseurs étaient présents en grand nombre.

indicateurs dont la résolution de l'insolvabilité. Il en est de même pour la récente adhésion du Burundi à la Convention Apostille qui va faciliter la création des succursales pour la légalisation des documents.

M. BIREHANISENGE a affirmé que le Burundi est optimiste sur le niveau de cotation du rapport Doing Business 2015 par la Banque Mondiale dans la mesure où les Experts gouvernementaux ont continué à travailler sur les dix indicateurs en intégrant surtout les meilleures pratiques puisées dans les pays les plus avancés en matière d'amélioration du climat des affaires.

L'amélioration du climat des affaires est, certes, un processus continu,

mais le Burundi est déterminé à être classé à deux chiffres, et pourquoi pas à un chiffre, selon l'engagement exprimé par le Comité Décisionnel des Réformes Doing Business. Avec le rapport Doing Business 2015, le Burundi espère marquer des points spécialement surtout en ce qui est du renforcement de trois Guichets, à savoir celui de la création d'entreprises, celui d'octroi du permis de construire et celui de transfert de propriété. Il a assuré qu'avec 9 projets de lois en cours d'élaboration, d'autres meilleures pratiques dans le monde des affaires seront rapatriées et exploitées en vue d'un meilleur classement du pays.

L'adhésion du Burundi à la Convention de New York: un pas de géant dans l'amélioration du Climat des Affaires

La Loi N° 1/16 du 9 Mai 2014 signée par Le Président de la République du Burundi fait adhérer le Burundi à la Convention de New-York signée à New York le 10 juin 1958 sur la Reconnaissance et l'Exécution des Sentences Arbitrales Etrangères.

La Convention de New-York est un Traité International dont les deux principaux objectifs sont :

- **Donner plein effet aux conventions d'arbitrage (article II(3)), et**
- **Permettre la reconnaissance et l'exécution de sentences arbitrales étrangères dans les États contractants (articles III, IV, V, VI et VII)**

Le terme «Convention d'arbitrage» couvre à la fois la clause d'un contrat qui soumet un différend futur à l'arbitrage plutôt qu'au contentieux traditionnel devant les juridictions étatiques (aussi appelée « clause compromissoire »).

Nonobstant, à l'instar de tout autre pays qui adhère à la Convention de New-York, le Burundi a émis des réserves. Il est stipulé que « La République du Burundi appliquera la Convention uniquement aux différends issus de rapports de droit, contractuels et non contractuels, qui sont considérés comme commerciaux par la législation burundaise », précision faite que cette Convention sera « intégralement et inviolablement observée moyennant ces réserves ».

Dans le cadre du commerce international, l'arbitrage est aujourd'hui la méthode favorisée par les entreprises pour régler un conflit. En effet, lorsqu'une entreprise d'un pays X conclut un contrat avec une entreprise d'un pays Y, elle souhaite avant tout éviter d'être impliquée dans une procédure qui aboutirait devant les juridictions du pays Y par crainte que ces dernières manquent

d'impartialité et favorisent l'entreprise de leur pays.

Ainsi, il peut être supposé que face à une décision d'entrer en contrat d'affaires, une entreprise étrangère préférera nouer une relation commerciale avec une entité issue d'un pays partie à la Convention de NY.

Même s'il n'existe pas de lien incontestable et direct entre l'adhésion à la Convention de NY et le niveau d'investissements étrangers, une étude empirique des niveaux d'investissements étrangers dans un pays donné permet de noter que, en général, pour les adhésions récentes, la moyenne des investissements sur les années post-adhésion tend à être supérieure à la moyenne des investissements pour les années pré-adhésion. Ceci pourrait donc se traduire par un afflux d'investissements étrangers au Burundi.

Le Burundi vient d'adhérer à la Convention Apostille

La Loi N° 1/ 12 du 9 Avril 2014 du Président de la République consacre l'adhésion du Burundi à la Convention Apostille. Cette Convention est, de toutes les Conventions adoptées sous les auspices de la Conférence de la Haye, considérée comme celle qui attire le plus de ratifications et

d'adhésions. Elle est, en effet, entrée en vigueur dans plus de 100 États de toutes les grandes régions, représentant tous les systèmes juridiques du monde, ce qui en fait un des grands Traités Internationaux ayant connu le plus de succès dans le domaine de l'entraide judiciaire et administrative internationale.

Par définition, une Apostille est un certificat qui authentifie l'origine d'un acte public dont un certificat de mariage, une décision de justice, un extrait de registre ou une certification notariale. La méthode traditionnelle d'authentification de documents étant lente, lourde et onéreuse car impliquant plusieurs autorités, l'adhésion à la Convention Apostille a

l'avantage de simplifier cette authentification des documents utilisés à l'étranger pour faciliter la libre circulation des personnes, des biens et des services en ce qui concerne les opérations commerciales et douanières.

La Banque Mondiale et la Chambre de Commerce Internationale attachent une grande importance à

cette Convention puisque cette dernière contribue à l'amélioration du climat des affaires. Maintenant que le Burundi vient d'adhérer à cette Convention, le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale va désormais apostiller les documents publics. Généralement une apostille coûte entre 15 et 20 dollars US, ce

qui n'est pas si cher, en raison de la réduction des procédures.

En définitive, l'adhésion du Burundi à la Convention Apostille permettra aux créateurs de succursales d'entreprises existantes à l'étranger à faire valider leurs documents au Burundi plus aisément.

API participe aux journées portes ouvertes du MRECI

Des centaines d'entreprises publiques et privées avaient aménagé des stands dans les locaux de l'hôtel Club du Lac Tanganyika pour exhiber différents produits (en nature, en image vidéo ou encore sur différents supports de communication) du 9 au 11 Avril 2014 à l'occasion des journées portes ouvertes que le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale avait organisées. La leçon inaugurale à ces journées était relative à ***une diplomatie économique et commerciale pour des affaires très efficaces.***

En marge de l'exposition, des thèmes relatifs à l'investissement ont été développés. C'est entre autres :

- la coopération bilatérale et la promotion du secteur privé ;
- la coopération multilatérale et la promotion du



Le Premier Vice Président de la République présidant les Cérémonies d'ouverture

secteur privé :

- l'intégration régionale et la promotion du secteur privé.

Tous les orateurs ont été unanimes que les acquis déjà enregistrés par l'Agence Burundaise de Promotion des Investissements (API) en matière de mobilisation des investissements devraient être consolidés. C'était à la suite du discours du Directeur de l'Agence de Promotion des

Investissements (API) qui a, non seulement plu, mais également convaincu les participants à s'intéresser à l'investissement au Burundi. M. Antoine KABURA a indiqué que quatre ans après le démarrage des activités de cette Agence, 261 projets d'investissement ont obtenu des certificats d'éligibilité aux avantages prévus par le Code des Investissements, soit 70% des demandeurs. Au terme

de leur installation, ces projets totaliseront un investissement de plus de 900 milliards de BIF et devraient générer près de 13500 emplois permanents (parmi ceux-ci, 28% sont du domaine des

industries, 19% du secteur du tourisme et 15% des mines et carrières). Il convient de préciser que, plusieurs autres demandeurs des avantages du Code des Investissements (30%) sont en

cours d'examen et représentent 320 milliards de BIF d'investissements et 4300 emplois prévisionnels.

Synergie API, Trade Mark East Africa (TMEA) et Traidlinks

Mercredi 14 mai 2014 à Star Hôtel (Bujumbura) trois Organisations à savoir l'Agence de Promotion des Investissements (API), Trade Mark East Africa (TMEA) et Traidlinks (une Organisation Irlandaise spécialisée dans la promotion des exportations), se sont engagées à travailler ensemble pour stimuler les exportations au sein de la Communauté Est-Africaine (CEA). A travers un Mémorandum d'Entente signé au cours d'une soirée qu'elles ont également dédiée à la CEA, ces Organisations se sont engagées à créer une dynamique économique dans la sous-région en aidant les entreprises ou les hommes d'affaires à nouer des relations commerciales très puissantes.

Côté Burundi, selon M. Antoine KABURA, Directeur de l'Agence burundaise de Promotion des Investissements (API), l'objectif principal est d'aider le Burundi à exploiter les opportunités de marchés d'exportation offertes par le marché commun de la Communauté Est-Africaine. Le Directeur de l'API est rassuré que grâce à ce Mémorandum et avec



Les Représentants des trois Organisations signant le Mémorandum

l'appui de Trade Mark East Africa, des séminaires de formation aux exportateurs burundais seront organisés, ce qui conduira à l'amélioration de la qualité des produits et du volume des exportations.

Ces formations aideront les exportateurs à donner plus de valeur ajoutée aux produits manufacturés, y compris l'agro-industrie. Suivra par après le processus d'identification et de connexion d'individu à individu avec les acheteurs pour leurs produits de la Communauté Est-Africaine ou encore des partenariats entre les entreprises de la même Communauté.

L'organisation Trade Mark East Africa reconnaît que le Burundi a besoin d'une assistance continue par rapport aux autres pays de la CEA. Anthe Vrijland, Directrice de Trade Mark East Africa au Burundi a promis d'aider à ce que les produits burundais trouvent des marchés d'écoulement dans les pays de cette Communauté. « Le Burundi est intéressant, non seulement pour l'Ouganda, mais également pour l'ensemble de la sous-région », renchérit Matayo Kyaligonza, Ambassadeur de l'Ouganda au Burundi.

En marge de la signature du Mémorandum, une dizaine d'entreprises ougandaises exposaient leurs produits. C'était la troisième visite commerciale après celle de Février 2012 et 2010.

Vers un plan marketing orienté à l'exportation

Une trentaine d'entrepreneurs Burundais éligibles au programme « MarketLinked Burundi» ont suivi mercredi 4 juin 2014 une formation en matière de structuration de la fonction et de la stratégie export. Dispensée par Robert Moody, Directeur Adjoint de Traidlinks en Ouganda et Responsable du programme MarketLinked Burundi, ledit programme rentre dans le cadre d'un Mémoire d'Entente signé le 14 Mai 2014 entre l'Agence de Promotion des Investissements, Trade Mark East Africa et Traidlinks.

C'est un programme qui permettra à ces opérateurs économiques de renforcer leurs capacités dans la mise en place d'un plan export, la formation au marketing export, l'adaptation des produits aux marchés cibles (notamment dans leur certification et labellisation) et le développement commercial des entrepreneurs, c'est-à-dire être



capable de mener des actions de prospection et de promotion commerciale, de confection des supports promotionnels ainsi que la recherche de partenaires commerciaux.

Au cours des échanges, l'Ambassadeur du Burundi en Ouganda a affirmé que les produits burundais sont plus préférés dans la Communauté Est Africaine. M. Jean Bosco BAREGE a donné l'exemple d'un opérateur économique qui a exporté des jus appelés 'Fruito' en Ouganda. *'Ces produits ont été appréciés à tel point qu'il n'a pas pu satisfaire la demande'*, déclare-t-il. L'Ambassadeur BAREGE a demandé



aux Burundais de se réveiller pour aller à la conquête des opportunités offertes par la CEA. L'espoir est là. A titre d'exemple, de part certaines interventions dans la salle, un seul problème bloque : c'est la disponibilité des emballages pour que certains opérateurs exportent les jus de fruits en quantité suffisante. De son côté, le Directeur de l'API promet un soutien ferme : *'Notre objectif est que les produits burundais soient de bonne qualité et trouvent des marchés d'écoulement dans les pays de la Communauté d'abord puis au-delà'*, explique M. Antoine KABURA.

Le Représentant Résident du FMI visite l'API

Le Professeur Prosper A. YOUNG, Représentant Résident du Fonds Monétaire International (FMI), Département Afrique, a été reçu par Monsieur Antoine KABURA, Directeur de l'API au siège de la même Agence avant une visite

guidée dans différents services et notamment au Guichet Unique. Au cours de leurs entretiens, Prosper A. Young et Antoine KABURA ont échangé sur les défis rencontrés par l'API et sur l'amélioration des performances.

Le Directeur de l'API a d'abord brossé l'historique, les missions, l'organigramme et les réformes opérées depuis l'existence de l'Agence, il y a de cela quatre ans. Et d'ajouter qu'il est temps d'appuyer de manière assidue le

commerce international. *“ Nos efforts se sont d'abord focalisés sur l'attraction des investisseurs. Nous voulons redéfinir les secteurs avec un message clé à donner aux investisseurs”,* explique le Directeur de l'API tout en souhaitant bien entendu une expertise du FMI. A ce sujet, le Représentant Résident du FMI a promis que l'Institution qu'il représente va soutenir tout effort visant l'augmentation du niveau de vie de la population à travers la promotion des investissements.

A la question de savoir comment l'API procède pour aider le pays à ce qu'il ne soit pas pillé par des prétentieux malhonnêtes investisseurs, le Représentant Résident du FMI a été rassuré



Entretien du Représentat Résident du FMI avec le Directeur de l'API

par les réponses du Directeur lorsqu'il évoquait la création d'une Cellule chargée du suivi - évaluation des entreprises créées et conseil aux PME ainsi que l'existence des fiches de suivi pour chaque entreprise créée. M. YDUM propose enfin l'adoption d'une stratégie, d'ailleurs appliquée dans beaucoup d'autres pays :

différencier, dans l'attribution des avantages, les grandes entreprises des petites et moyennes entreprises. *“Il est bon que vous ayez un programme de mise en place d'un plan stratégique et le FMI va aider en vue d'améliorer la performance de l'Agence”,* conclut-il.

Le Vice-Président du Conseil Canadien pour l'Afrique visite l'API

Le 28 avril 2014, l'Agence de Promotion des Investissements a reçu M. Simon LAFRANCE, membre du Conseil d'Administration du Conseil Canadien pour l'Afrique (CCAfrrique) et Conseiller Principal de la firme STRATEGEUM, accompagné de M. David POIRIER, un investisseur canadien, de M. Evariste NSAVYIMANA membre de STRATEGEUM et opérateur Burundo-Canadien et de M. Cariton NIBASHIKIRE, de la Coopération Technique Belge au



Burundi.

Cette visite faisait suite aux échanges antérieurs qui avaient eu lieu entre l'API et le Conseil Canadien pour l'Afrique au cours de l'année 2013. Elle faisait également suite à la mission officielle effectuée au Canada du 25 au 29 Mars 2014 par une délégation burundaise conduite par le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale et à laquelle l'API était représentée.

L'objectif principal de cette visite est de renforcer la collaboration entre

l'API et le Conseil Canadien pour l'Afrique afin d'établir des relations d'affaires et intéresser les Canadiens à venir investir au Burundi. Monsieur LAFRANCE et ses collègues se sont longuement entretenus avec l'équipe de l'API sur des réalisations et progrès déjà enregistrés pendant ces quatre années d'existence de l'API. Ils ont été rassurés par les réformes effectuées en vue d'améliorer le climat des affaires et celles en cours.

Il a évoqué un contexte favorable de l'approche du sommet Canada-Afrique qui se déroulera à Toronto du

15 au 18 Septembre 2014. Une occasion en or pour promouvoir les opportunités d'investissement au Burundi. "Plusieurs possibilités peuvent s'offrir à condition d'y mettre les moyens", insiste Simon Lafrance avant de reconnaître que le Burundi possède énormément de potentialités d'investissement et d'exportation. Il a indiqué que le Sommet de Toronto s'annonce comme un rendez-vous très important pour la visibilité du Burundi, une meilleure occasion de consolider le partenariat entre le Gouvernement, les entreprises et le CCAfrique.

Une délégation Tanzanienne visite l'API

L'Agence de Promotion des Investissements a accueilli mardi 20 Mai 2014 une délégation tanzanienne conduite par Mark J. MWANDOSYA, Envoyé Spécial et Ministre d'Etat de la République Unie de Tanzanie. L'objet de la visite était d'apprendre du fonctionnement de l'API, surtout des relations entre cet établissement public et les investisseurs afin d'aller inciter à leur tour des hommes et femmes d'affaires tanzaniens à s'intéresser au Burundi.

Appuyé par les Chefs de Service, le Directeur de l'API a expliqué aux visiteurs que l'Agence agit comme Conseiller du Gouvernement en matière d'amélioration du climat des affaires. De ce fait, selon toujours M. Antoine KABURA, l'API reste la seule porte d'entrée des investisseurs. Le Directeur de l'API a également parlé de mesures incitatives telles que la mise en place du Guichet Unique de création d'entreprises qui facilite la création d'entreprises, en deux heures ainsi



que la réduction des coûts pour l'enregistrement des sociétés. Il convient de préciser que pour rassurer les investisseurs étrangers, le Burundi a, depuis mai 2014, adhéré à la Convention de New York relative à la reconnaissance et exécution des sentences arbitrales étrangères. L'API compte également mettre en place un système d'enregistrement des entreprises en ligne. Cette délégation tanzanienne a été informée sur beaucoup d'autres réformes et mesures incitatives, ce qui les a rassurés. Le Professeur Mark J. MWANDOSYA, Chef de la délégation a promis qu'il va sensibiliser ses compatriotes à s'intéresser beaucoup plus au Burundi.

Les yeux de l'API dans les autres institutions

Dans l'avant-midi du 15 Mai 2014, l'Agence de Promotion des Investissements (API) a organisé une séance d'information et de sensibilisation des points focaux des Représentants de différentes Institutions tant publiques que privées, ciblées en vue d'assurer en permanence un service de qualité sur toute la chaîne de valeurs directement liée à l'investissement. Il s'agit en d'autres termes des partenaires de l'investissement, présents dans toutes les Institutions où doit passer chaque investisseur.

Initier un tel programme visait également la mise en place d'une plate-forme prête à fournir avec efficacité des informations nécessaires dans différents domaines d'investissements en temps réel, y compris des conseils pratiques dont les investisseurs ont besoin. Selon Antoine KABURA, Directeur de l'API, la plate-forme formée à l'issue de cet atelier va servir de pépinière de réflexion entre l'API et les différentes institutions. « Il n'y a aucun doute, que la synergie mise en place va fortement renforcer toutes les actions entreprises visant à faire du Burundi un lieu où il est bon d'investir et prospérer », affirme-t-il. A l'issue de la réunion, une feuille de route établissant clairement le processus de collaboration et de partenariat a été fixée.

De son côté, Léonidas RUNYUTU, Vice-Président de l'Association des Industriels du Burundi, a soulevé ce



qu'il a appelé des cas nuisibles à l'investissement. Il s'agit pour lui des avantages du nouveau Code des Investissements offerts par l'API, ce qu'il a appelé "avantages déloyaux offerts aux nouvelles entreprises, ce qui est à l'origine de la faillite des autres". A ce propos, le Directeur de l'API a informé toute l'auditoire des modalités d'offrir les avantages conformément au nouveau Code. Il s'agit en général des avantages offerts dans les domaines précis, pour de nouveaux investissements ou l'extension de ceux existants avant le Code. Dans ce cas, poursuit-il, l'API n'a aucune responsabilité dans la

faillite de certaines entreprises surtout que le pays s'est investi dans une logique concurrentielle du monde des affaires. Le Directeur de l'API a tenu à préciser que cette Agence a été créée à l'instar d'autres Agences du monde entier mais surtout de la Communauté Est-Africaine. Antoine KABURA a rassuré que l'objectif global de l'API est de soutenir les nouvelles entreprises mais aussi d'aider les anciennes à ce qu'elles ne tombent pas en faillite. « Nous sommes une économie ouverte et nous sommes là pour que les entreprises mourantes ne puissent pas l'être », tranquillise-t-il.

La Communauté Est-Africaine, une nouvelle Eldorado pétrolière?

En date du 02 Mai 2014, s'est tenue à l'Agence burundaise de Promotion des Investissements (API), une réunion d'information sur le secteur pétrolier dans les pays de la Communauté Est-Africaine (CEA). Animé par M. Etienne KOLLY, Expert en informations pétrolières et Coordinateur Région Afrique de l'Est à la branche IHS Global de Genève en Suisse, l'objectif de cet atelier était de présenter aux cadres de l'API la situation actuelle et l'évolution de l'industrie du pétrole et du gaz au niveau de la CEA.

Au cours de sa présentation, M. Etienne KOLLY a brossé les aspects géologiques de la région puis a magistralement élaboré sur l'état des lieux du secteur pétrolier au niveau des pays membres de la CEA depuis l'année 2005 à nos jours. Il a ensuite parlé de l'évolution du secteur pays par pays : les découvertes qui ont été faites ainsi que les travaux déjà effectués à ce jour. Il a indiqué l'existence d'une activité pétrolière prenant l'envol notamment au Kenya et en Ouganda. Des prospections de puits de pétrole offshore et onshore sont en cours sur la côte de l'Océan Indien prolongement sud jusqu'au Lac Nyasa. L'Ouganda, le Kenya et le Sud Soudan ont des réserves importantes estimées à 2.5 milliards de barils de pétrole. L'activité d'exploitation est bien avancée au point que la phase de

commercialisation est attendue au cours de l'année 2018. Les réserves de gaz en Tanzanie et au Mozambique sont estimées à 145 milliards de pieds cubes et la mise en commercialisation est attendue autour de 2020-2021.

En attendant, les Gouvernements s'attèlent à mettre sur place un cadre réglementaire de pétrole et de gaz, étudient les possibilités de maximiser les rendements et les retombées financières sur les populations locales. La compétitivité régionale pour l'investissement étranger n'est pas exclue notamment parmi les compagnies telles qu'Africa Oil, Tollow, British Gas, la compagnie norvégienne Statoil, ExxonMobil, etc.

Pour le cas du Burundi, l'historique concernant les tentatives de découverte de gisements a été présenté. La présence d'hydrocarbures dans le Lac Tanganyika a été confirmée au sud de Bujumbura dans des profondeurs allant de 1700 à 2100 m qui exigent des techniques avancées d'exploitation. Il a recommandé que des études plus approfondies soient entreprises afin de déterminer avec exactitude les quantités en réserve, paramètre important sur base duquel repose la décision de production. Signalons que les lères recherches sur les champs surnommés BURINGA I et RUSIZI I



avaient été effectuées en 1987 par la Compagnie Américaine AMOCO.

M. KOLLY a tenu à sensibiliser les participants sur le fait que dans le cas où une découverte de gisement serait confirmée, il serait grand temps de traiter la problématique relative à son exploitation. En effet, le Lac Tanganyika étant partagé par plusieurs pays, cela pourrait causer des conflits d'intérêts économiques dans le cas où une solution commune ne serait pas vite trouvée. En guise de recommandation, il a aussi insisté que le Burundi se dote d'un code sur les hydrocarbures pour contrôler et mieux gérer l'exploitation du secteur pétrolier au Burundi. En attendant, l'intérêt des investisseurs pour les activités d'exploration du pétrole dans notre pays est déjà manifeste. En effet, en mai 2014, l'entreprise Taurus Partners Ltd associée avec une entreprise chinoise a contacté le Ministère de l'Energie et des Mines pour demander une concession pour la prospection de pétrole et de gaz dans les blocs disponibles au Burundi sur le Lac Tanganyika.

Séminaire Japon –EAC : le Burundi a besoin d'une représentation diplomatique à Tokyo pour inciter l'investissement privé

« *Le Burundi aurait tout à gagner en se dotant d'une Ambassade à Tokyo* », tel est le fort sentiment qui anime M. Esaie NTIDENDEREZA, Chef de Service Promotion des Investissements et Communication à l'API, à l'issue d'un séminaire Japon-Communauté Est-Africaine sur l'investissement, organisé à Tokyo le 28 Mars 2014. Cette rencontre a regroupé les représentants des Institutions nationales chargées de la promotion des investissements dans la Communauté Est-Africaine, des experts en investissement au Secrétariat de la CEA, des Ambassadeurs originaires des pays membres de la CEA accrédités au Japon, des Officiels Japonais émanant de diverses Institutions de coopération ainsi qu'un grand nombre d'hommes d'affaires Japonais. Le Burundi n'a pas d'Ambassade au Japon. La représentation diplomatique du Burundi en Chine est chargée de couvrir le Japon.

Le séminaire visait à renforcer la coopération et surtout la compréhension par les entreprises Japonaises des opportunités d'affaires dans la CEA ainsi que de faciliter l'investissement dans la région. Il convient de rappeler que, selon une étude effectuée par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONU/DI), comparées à la moyenne des autres sociétés étrangères, notamment des sociétés Chinoises, Indiennes et Sud

Coréennes. Les sociétés Japonaises apportent dans la région CEA un investissement initial plus important et les prévisions d'augmenter les investissements dans la région restent élevées.

Au cours de son exposé, M. Esaie NTIDENDEREZA, a insisté sur les opportunités d'investissement au Burundi et les performances réalisées en matière d'amélioration du climat des affaires. Convaincus de la spécificité du Burundi dans la région Est-africaine, certains partenaires japonais et les hommes d'affaires l'ont approché, en marge de la réunion, pour échanger spécifiquement sur les opportunités d'investissement au Burundi. Un grand défi à relever est de promouvoir davantage ces opportunités afin de renforcer les affaires entre les deux pays. Le Japon est présent au Burundi à travers des projets d'investissement public comme l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et l'Organisation Japonaise du Commerce Extérieur (JETRO). Ce défi est dû au fait que le Burundi est le seul pays de la Communauté Est-Africaine qui n'a pas de représentation diplomatique au Japon alors que des négociations importantes sont nécessaires pour le soutien continu et accru notamment dans des projets liés au développement de l'éducation et



Le Directeur de JICA recevant des cadeaux provenant du Burundi

industrie. Selon M. NTIDENDEREZA, '*Dans le cadre de marchés émergents avec des possibilités d'investissement inexploitées, le Burundi dispose de ressources énormes pour attirer les hommes d'affaires et les touristes Japonais*', insiste-t-il. Pour ce responsable, il ne serait pas utopique de faire une promotion ciblée des entreprises Japonaises qui sont déjà présentes dans la région de la Communauté Est-Africaine, à travers des relations diplomatiques solides, car l'engagement du Japon au Burundi est déjà là. Il s'est toujours matérialisé par l'aide de la subvention et de la coopération technique dans le cadre de la coopération bilatérale. A titre d'exemple, au cours des 5 dernières années, le Japon a investi plus de 46,5 millions USD, soit 72,3 milliards de FBU, dans les secteurs de la santé et des infrastructures, sans prendre en compte le projet de développement communautaire en cours de réalisation dans la Province de Gitega.

Le personnel de l'API fête le 1^{er} Mai

A l'instar d'autres travailleurs tant du secteur public que du privé, le personnel de l'Agence de Promotion des Investissements (API) a répondu massivement au défilé du 1^{er} Mai 2014. Fiers des réalisations au profit des investisseurs, ces travailleurs ont manifesté leur joie à travers un thème bien pensé et qui était sur la banderole: *'Le climat des affaires en constante amélioration : une des grandes raisons d'investir au Burundi'*.

Après le défilé, le personnel de l'API s'est rassemblé dans les enceintes de cette Agence pour un rafraîchissement. M. Antoine KABURA, Directeur de cette Agence a profité de l'occasion pour souhaiter pleins succès à tout le personnel dans leurs occupations quotidiennes. Pour Antoine Kabura, cette fête du 1^{er} Mai devrait être une occasion de faire un regard rétroactif pour se féliciter des réalisations mais également de raviver l'esprit de perpétuelle amélioration des prestations afin de satisfaire les attentes du public, du Gouvernement et des investisseurs.

'Vous serez jugés aux résultats', renchérit Libérat MFUMUKEKO, ancien et premier Directeur de l'API. Alors qu'il est à la tête de la REGIDESO, il était venu se joindre au personnel de l'API, affirmant que partout où il est, il ne pense qu'aux succès de cette Agence qu'il a vu naître et grandir ;



Le personnel de l'API au défilé, 1^{er} Mai 2014



Le Directeur de l'API prononçant le discours de circonstance à la réception de la Fête de Travail

histoire de s'en réjouir. L'actuel Directeur Général de la REGIDESO félicite également l'API puisque les partenaires qui arrivent à son entreprise affirment qu'ils sont passés par l'API et qu'ils ont reçu un accompagnement suffisant dans

leur processus d'investir : autre satisfaction.

La fête du 1^{er} Mai s'est terminée dans une bonne ambiance.

Partenariat Mondial - l'étude de cas sur le Burundi

Le jeudi 12 juin 2014 à l'Hôtel Club du Lac Tanganyika, l'Agence Burundaise de Promotion des Investissements (API) a participé à l'atelier d'évaluation portant sur les progrès du Partenariat Mondial en vue d'une coopération au développement plus efficace. En 2011, les dirigeants des pays développés et en développement ont signé un accord à Busan, en Corée du Sud pour renforcer la mise en œuvre des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement et en particulier l'objectif no.8 sur le Partenariat Mondial. Les engagements de Busan devaient prendre la coopération au développement et l'efficacité de l'aide au-delà de la Déclaration de Paris de 2005 marquant le début d'une nouvelle phase dans l'éradication de la pauvreté via la création de partenariats et l'exploitation des ressources pour les pays les plus pauvres afin de soutenir leur développement.

Au premier trimestre 2014, parmi les initiatives de développement

soutenues par le Département Britannique pour le Développement International (DFID) et exécutées par « Development Initiative - Africa Hub » basé à Nairobi, se trouve une série d'études sur la mise en œuvre du Partenariat Mondial pour une coopération efficace au développement selon les engagements de Busan. Ces études ont été effectuées dans quatre pays de l'Afrique Subsaharienne : le Burundi, le Ghana, le Kenya et le Mozambique.

L'étude sur le Burundi reconnaît des progrès réalisés en ce qui concerne la mobilisation des ressources domestiques, la résolution des problèmes structurels liés à la gestion des finances publiques et la gestion des politiques budgétaire et fiscale. Néanmoins, les ressources actuelles et les insuffisances institutionnelles ne permettent pas au pays de financer et réussir ses objectifs tels qu'énoncés dans la Vision 2025. Le Gouvernement du Burundi a donc besoin d'explorer et

forger les partenariats stratégiques pour une coopération au développement efficace. Pour ce faire, l'étude recommande que (1) le Gouvernement du Burundi renforce les politiques de législation, de transparence et de gestion des finances publiques afin d'encourager les partenaires à honorer les engagements pris dans le cadre de partenariat ; (2) le Gouvernement travaille dans le sens de permettre une forte participation des collectivités locales dans les programmes de coopération au développement ; (3) une politique inclusive de sorte que les parties prenantes dans les programmes de développement participent dans la prise des décisions ; (4) dans leurs interventions, les partenaires au développement prennent en compte le contexte spécifique du pays et n'appliquent pas seulement leur modèle d'interventions et intérêts ; (5) le Gouvernement clarifie les objectifs afin de mesurer les progrès et résultats réalisés.

Notre adresse



*Mutanga Nord, Boulevard du 28 Novembre,
Immeuble Asharif, près de l'Hôpital Militaire*

BP: 7057 Bujumbura-BURUNDI

Téléphone : +257 22 27 59 96/97

Messagerie: contact@investburundi.com

*Site : www.investburundi.com
www.theiguides.org/burundi*

Heures d'ouvertures:

*Du lundi au vendredi : de 8:00 à 12:30 et de
14:30 à 17:30*